

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2009-009

R-3680-2008

12 février 2009

PRÉSENTS :

Gilles Boulianne
Richard Carrier
Richard Lassonde

Régisseurs

Société en commandite Gaz Métropolitain
Demanderesse

et

**Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
(FCEI)**
Intéressée

Décision procédurale

*Concernant la demande d'examen du rapport annuel de
Société en commandite Gaz Métropolitain pour l'exercice
financier terminé le 30 septembre 2008*

1. INTRODUCTION

Le 19 décembre 2008, Société en commandite Gaz Métropolitain (Gaz Métro) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande d'examen de son rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2008 (le Rapport annuel).

Le 27 janvier 2009, la Régie avise les intervenants aux dossiers R-3630-2007 et R-3662-2008 qu'elle entend procéder à l'examen sur dossier de la demande de Gaz Métro et demande à ceux qui désirent y participer de l'en informer au plus tard le 6 février 2009 et d'indiquer de quelle façon ils entendent y participer.

2. DEMANDE DE PARTICIPATION

Le 4 février 2009, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) dépose une demande de participation à l'examen du dossier. Elle entend aborder la demande de Gaz Métro d'appliquer rétroactivement une cotisation de 2,9 M\$ au régime de retraite de ses cadres. Elle désire également traiter des résultats du plan de développement présenté par Gaz Métro, notamment en ce qui a trait aux écarts observés entre le prévu et le réel et au calcul de l'impact sur les tarifs dans le contexte du Rapport annuel.

Gaz Métro n'a formulé aucun commentaire au sujet de la demande de participation de la FCEI.

La Régie est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser la FCEI à participer à l'examen du dossier.

La Régie de l'énergie :

AUTORISE la FCEI à participer à l'examen du présent dossier;

ÉTABLIT le calendrier suivant pour l'examen du dossier :

27 février 2009, 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements écrites à Gaz Métro
13 mars 2009, 12 h	Date limite pour la réception des réponses de Gaz Métro aux demandes de renseignements
27 mars 2009, 12 h	Date limite pour le dépôt des observations écrites de la FCEI
9 avril 2009, 12 h	Date limite pour la réplique de Gaz Métro

DONNE les instructions suivantes à Gaz Métro et à la FCEI :

- transmettre leur documentation écrite en huit copies au secrétariat de la Régie;
- transmettre leur documentation écrite par courrier électronique ou sur cédérom ou disquette format MS Word, version 6 ou supérieure ou format WordPerfect, version 6 ou supérieur;

- transmettre leurs données chiffrées en format Excel.

Gilles Boulianne
Régisseur

Richard Carrier
Régisseur

Richard Lassonde
Régisseur

REPRÉSENTANTS :

- Société en commandite Gaz Métropolitain (Gaz Métro) représentée par M^e Vincent Regnault;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel.